



PORT AUTONOME
DE COTONOU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

Cotonou, le 06 NOV 2023

Avis de Relance

N° 1278 /2023/PAC/DG/DMP/SPRMP/DPMP/SAP

Objet : Architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou.

Référence : Avis d'appel à manifestation d'intérêt
N°005/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 16 octobre 2023.

Faisant suite à l'insuffisance des plis constatée à la suite du premier avis cité en référence, il est porté à la connaissance des candidats que ledit avis de manifestation d'intérêt en objet est relancé.

La nouvelle date de dépôt des offres est fixée au 20/11/23 à 10 heures précises (GMT+1).

L'ouverture des plis aura lieu le 20 Novembre 2023 à **10 heures 30 minutes précises** (GMT+1) dans la **salle de dépouillement de la DPRMP du Port Autonome de Cotonou.**

Le Directeur des Marchés Publics,

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE



PJ : Avis d'appel à manifestation d'intérêt N°005/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 16 octobre 2023 relatif aux prestations d'architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet de construction du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou

Objet : Architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou

Référence du marché : PI_DGT_83283

AVIS N° 005/2023/PAC/DG/DPRMP/SPMP/DPMP/SAP du..... 16 OCT 2023

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur le portail web du PAC le 14 septembre 2023.
2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu des fonds dans le cadre de l'exécution de son budget autonome, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour l'architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou.
3. Les prestations comprennent l'architecture intérieure du CAM de Cotonou et le résultat doit représenter valablement le PAC, répondre à la charte graphique et au branding du PAC. Le consultant devra exécuter sa mission selon les règles de l'art et conformément aux prescriptions des textes en vigueur en matière de bâtiment et de travaux publics.

De façon spécifique, le consultant aura à exécuter les tâches spécifiques suivantes :

- Faire l'état des lieux documentaire
- Définir le design intérieur des locaux du bâtiment Port Autonome de Cotonou en accord avec le Maître d'ouvrage
- Proposer un design innovatif, soutenable pour les différents locaux
- Proposer les matériaux et mobiliers répondant à la charte du PAC.
- Préparer les conditions d'approvisionnement/spécifications techniques pour effectuer les achats de mobiliers.



- Suivre les processus d'achat du mobilier et leur installation.

Les prestations sont en lot unique et aucune variante n'est autorisée.

4. Le délai de réalisation de la mission est de sept (7) mois :

- 1^{ère} Phase : Quatre (04) mois pour les études et procédure d'achat des mobiliers.
- 2^{ème} Phase : Trois (03) mois pour le suivi de la mise en œuvre sur site.

Les deux phases du projet peuvent être décalées.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	\geq BAC+5 : 25 points ; < BAC+5 : 15 points.	Diplôme d'architecture BAC+5
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de l'obtention du diplôme	30	\geq 5 ans : 30 points ; < 5 ans : 20 points.	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences.
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	\geq 2 : 45 points ; < 2 : 30 points.	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences.
TOTAL	100		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points sur 100 points.

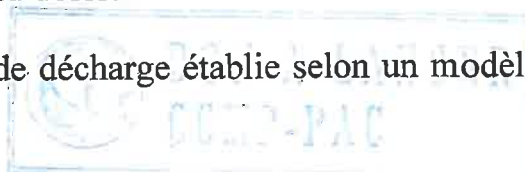
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du PAC, Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents de la demande de présélection au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 111 situé au rez -de -chaussée de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) de 08h-12h30min et de 14h-17h30min (GMT +1) et/ ou sur le site web : [Non applicable].**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 16 Octobre 2023. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau 111 situé au rez -de -chaussée de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP)**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : (Non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.



12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée** au plus tard le 31 Octobre 2023 à **10 heures 00 minute**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la DPRMP**, le 31 Octobre 2023 à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet. (non applicable)

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la

procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le 16 Octobre 2023

La Personne responsable des marchés publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

